

## Comité consultatif sur l'application des droits

**Dixième session**  
**Genève, 23 – 25 novembre 2015**

### ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document résume les activités dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de janvier 2014 à juillet 2015. Les objectifs du programme définis dans le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ont orienté les activités.

Celles-ci ont visé principalement à répondre aux demandes d'assistance juridique et technique émanant d'États membres, conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 1, 6, 12 à 14 et 17 du Plan d'action pour le développement, et à favoriser la coopération avec les organisations partenaires et le secteur privé, afin de renforcer l'intégration des préoccupations liées au développement dans les activités conjointes.

2. Il est rappelé que l'objectif stratégique VI de l'OMPI "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle" est un objectif général et intersectoriel visant à créer un environnement propre à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle d'une façon durable et à renforcer la capacité des États membres en matière d'application efficace des droits de propriété intellectuelle, compte tenu des intérêts socio-économiques et des préoccupations liées au développement. L'objectif stratégique VI bénéficie de l'appui de différents programmes de l'OMPI, et nombre des activités présentées aux paragraphes 6 à 15 ci-après ont été réalisées dans le cadre d'une étroite collaboration interne, en particulier avec les programmes suivants : programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), programme 16 (Économie et statistiques), programme 19 (Communications) et programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

3. En 2014, la Division de la supervision interne a évalué, avec l'aide d'un consultant extérieur indépendant, l'état d'avancement de l'objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle. Cette évaluation visait à déterminer si l'OMPI avait pu faire face, essentiellement par le biais du programme 17, aux principaux enjeux de l'objectif stratégique VI de manière globale et efficace, et à estimer la pertinence des activités qui avaient été mises en œuvre. Ses conclusions sont reprises en annexe du présent document. La version intégrale du rapport d'évaluation du 16 octobre 2014 peut être consultée (en anglais seulement) sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/about-wipo/fr/oversight/iaod/evaluation/>.

4. On trouvera dans les sections suivantes un recensement des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17. Il ne s'agit pas ici de fournir un rapport exhaustif de toutes les activités de l'OMPI dans ce domaine, car de nombreux autres programmes de l'Organisation apportent également une contribution à l'objectif stratégique VI. La section I est consacrée à l'assistance aux États membres, tandis que la section II contient une description de la coopération et la coordination entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et du secteur privé. La section III traite des publications et des documents de formation relatifs à la promotion du respect de la propriété intellectuelle, et la section IV concerne le programme des prix de l'OMPI.

5. Les informations concernant les activités en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17 sont régulièrement mises à jour et des liens vers les programmes concernés sont proposés sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/enforcement/fr/activities/current.html>.

## **I. ASSISTANCE AUX ÉTATS MEMBRES : AVIS D'ORDRE LÉGISLATIF, FORMATION ET SENSIBILISATION**

6. Durant la période examinée, les États membres ont adressé de nombreuses demandes d'assistance dans les domaines de la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle et de l'application de ces droits dans le cadre du programme 17. Les services demandés concernaient surtout des avis sur le plan législatif et des activités de formation et de sensibilisation.

7. Concernant les avis d'ordre législatif, le programme 17 prévoyait essentiellement un examen approfondi de la compatibilité des lois en vigueur et des projets de loi avec les obligations en matière d'application des droits découlant de la partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), en tenant dûment compte des éléments d'équilibre et de flexibilité prévus dans cet Accord. L'OMPI fournit une assistance législative confidentielle aux États membres qui en font la demande.

8. En outre, l'OMPI a organisé des ateliers, des réunions, des séminaires, des visites d'étude et des colloques nationaux et régionaux spécialisés visant à aborder tous les aspects de la promotion du respect de la propriété intellectuelle :

- Mission consultative en vue d'élaborer un plan-cadre concernant les campagnes de promotion de la propriété intellectuelle et de sensibilisation aux questions de propriété intellectuelle, Manille (Philippines), 22-24 janvier 2014 : organisée en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPIL), les réunions avec les représentants des secteurs public et privé visaient à aider celui-ci à élaborer et mettre en œuvre un plan-cadre complet à l'échelle nationale pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle conformément à la politique nationale établie en la matière.

- Atelier national sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des organismes chargés de l'application des lois, Accra (Ghana), 26 mars 2014 : organisé en coopération avec le Gouvernement ghanéen, cet atelier visait à examiner les normes minimales et les éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; des questions d'actualité telles que la sensibilisation des consommateurs et la mise équitable à l'écart des circuits commerciaux des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; l'évolution récente de la jurisprudence; et à promouvoir une coopération interinstitutionnelle efficace au niveau national. L'atelier a réuni environ 45 participants qui représentaient notamment la police, les douanes, le Parquet, l'autorité de normalisation, la Direction générale de l'enregistrement et le Service du droit d'auteur, qui relève du Ministère de la justice.
- Colloque national sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des représentants de l'ordre judiciaire, Accra (Ghana), 27-28 mars 2014 : organisé en coopération avec le Gouvernement ghanéen, ce colloque visait à examiner les normes minimales et les éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; les questions d'actualité telles que la sensibilisation des consommateurs et la mise équitable à l'écart des circuits commerciaux des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; l'évolution récente de la jurisprudence; et à promouvoir une coopération interinstitutionnelle efficace au niveau national. Le colloque a réuni 18 juges de la Haute Cour de justice et deux juges représentant des cours de circuit.
- Atelier national sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des organismes chargés de l'application des lois, Kampala (Ouganda), 9 avril 2014 : organisé en coopération avec le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB) et l'Institut ougandais d'études judiciaires, cet atelier avait pour but d'aider les responsables de l'application des lois à mieux comprendre ce domaine afin qu'ils soient en mesure de mener des enquêtes équitables et efficaces dans des affaires de propriété intellectuelle, tout en tenant compte des préoccupations liées au développement énoncées dans l'objectif stratégique VI. Il a réuni un groupe très diversifié d'environ 25 personnes qui comptait des officiers de police, des fonctionnaires et des représentants du secteur privé.
- Atelier national sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, Kampala (Ouganda), 10-11 avril 2014 : organisé en coopération avec l'URSB et l'Institut ougandais d'études judiciaires, cet atelier avait pour but d'améliorer la compréhension de l'application des droits de propriété intellectuelle par les membres du pouvoir judiciaire de manière à les mettre davantage en mesure de traiter équitablement et efficacement les affaires de propriété intellectuelle, tout en tenant compte des préoccupations liées au développement énoncées dans l'objectif stratégique VI. Il a réuni un groupe d'environ 25 juges de la Haute Cour de justice, de la Cour d'appel et de la Cour suprême de l'Ouganda, ainsi que des membres de l'Institut d'études judiciaires et des représentants de l'URSB.
- Atelier sous-régional sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges de pays du Maghreb, Alger (Algérie), 17-18 juin 2014 : organisé en coopération avec l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), cet atelier visait à examiner les normes minimales et les éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que des questions d'actualité pertinentes pour des juges chargés de faire appliquer les droits de propriété intellectuelle dans les pays concernés. Il a réuni neuf juges provenant des cinq pays du Maghreb visés par l'atelier, ainsi que 45 participants

locaux (représentant différents organes gouvernementaux chargés de la lutte contre la contrefaçon et le piratage, ainsi que des avocats et des procureurs).

- Atelier de formation à l'intention des directeurs d'écoles de police des États membres de l'ARIPO, Harare (Zimbabwe), 9-11 juillet 2014 : organisé en coopération avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et INTERPOL dans le cadre de l'objectif stratégique VI, cet atelier avait pour but de mieux sensibiliser les forces de police aux droits de propriété intellectuelle et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'enseignement de ces droits à l'avenir dans les écoles de police afin de renforcer les capacités en matière d'application de ces droits dans les États membres de l'ARIPO. Il a notamment réuni des directeurs d'écoles de police et des orateurs composés de représentants du Bureau du droit d'auteur, des douanes et du secteur privé.
- Atelier de formation sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des enquêteurs du CBI et des fonctionnaires des services de la police d'État, New Delhi (Inde), 20-22 août 2014 : organisé en coopération avec le Central Bureau of Investigation (CBI) de l'Inde, cet atelier était destiné à former des officiers du CBI, de la police d'État et d'autres organismes chargés de l'application des lois aux questions liées à l'application des droits de propriété intellectuelle. Il a aussi permis de discuter de l'élaboration d'outils et de documents de formation visant à renforcer les capacités de l'École du CBI afin que celle-ci puisse former de manière efficace ses officiers et d'autres organismes chargés de l'application des lois dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'atelier a réuni quelque 50 officiers supérieurs des forces de l'ordre.
- Atelier national sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois, Bandar Seri Begawan (Brunéi Darussalam), 8-9 septembre 2014 : organisé à la demande de l'Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam (BrulPO), cet atelier avait pour objectif d'examiner le cadre juridique de l'application des droits de propriété intellectuelle au regard des normes minimales et des éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; de débattre de questions d'actualité telles que la sensibilisation des consommateurs et la mise équitable à l'écart des circuits commerciaux des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; et de promouvoir une coopération efficace entre les institutions au niveau national. L'atelier a réuni environ 25 participants, notamment des officiers de police, des agents des douanes et des représentants du secteur privé.
- Atelier sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges et procureurs, Kiev (Ukraine), 9 septembre 2014 : organisé en coopération avec le Service national de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (SIPSU), cet atelier visait à instaurer un débat et un échange d'expériences sur des questions pratiques liées à l'application des droits de propriété intellectuelle dans les procédures judiciaires, et à améliorer les compétences et le niveau de connaissances nécessaires à une gestion et à un règlement justes, efficaces et cohérents des cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en tenant compte des préoccupations liées au développement énoncées dans l'objectif stratégique VI. Les participants étaient une cinquantaine et se composaient essentiellement de juges, de procureurs, d'avocats et d'autres praticiens de la propriété intellectuelle.
- Atelier interrégional sur l'application du droit d'auteur, Séoul (République de Corée), 13-17 octobre 2014 : organisé conjointement par l'OMPI, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) de la République de Corée et la Commission coréenne du droit d'auteur (KCC), cet atelier avait pour objectifs d'examiner

l'importance de la protection et de l'application du droit d'auteur et des droits connexes pour le développement économique, social et culturel des pays participants; de dispenser une formation de base sur les mesures correctives et autres mesures d'application du droit d'auteur, notamment dans l'environnement numérique; d'examiner différentes questions d'actualité relatives à la promotion du respect du droit d'auteur; et d'envisager des stratégies nationales ou transnationales visant à renforcer la coopération aux fins de la promotion du respect du droit d'auteur. L'atelier a été suivi par 18 participants provenant de bureaux chargés du droit d'auteur, du corps judiciaire, des douanes, de la police et d'autres institutions publiques liées aux activités d'application du droit d'auteur. Ces participants étaient issus des pays suivants : Afrique du Sud, Chine, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Nigéria, République démocratique populaire lao et Turquie.

- Colloque régional sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des représentants de l'ordre judiciaire des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Pretoria (Afrique du Sud), 29-30 octobre 2014 : organisé en coopération avec la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC) et avec l'aide de l'Office des brevets du Japon (JPO), ce colloque avait pour but d'aider les représentants du pouvoir judiciaire à mieux comprendre l'application des droits de propriété intellectuelle afin qu'ils soient en mesure de traiter de manière juste et efficace les affaires de propriété intellectuelle, compte tenu des préoccupations liées au développement énoncées dans l'objectif stratégique VI. Le colloque a réuni 17 représentants du pouvoir judiciaire, et plus précisément des juges de la Haute Cour d'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie, des Seychelles, du Swaziland, de Zambie et du Zimbabwe, ainsi que la présidente du Tribunal de la propriété intellectuelle de Maurice. Des représentants du JPO, de l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle et de l'Association japonaise des conseils en brevets ont également assisté au colloque pendant les deux jours.
- Mission consultative visant à élaborer une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, Belgrade (Serbie), 3-4 novembre 2014 : dans le cadre de l'objectif stratégique VI, cette mission avait pour but d'aider l'Office de la propriété intellectuelle de Serbie à élaborer une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Une table ronde a été organisée avec des représentants du Gouvernement serbe susceptibles d'être intéressés par cette stratégie, à savoir le Ministère de l'intérieur (Service de la cybercriminalité), le Ministère de l'éducation, des sciences et du développement technologique (qui supervise à la fois les établissements d'enseignement et l'Office de la propriété intellectuelle), le Ministère du commerce, des télécommunications et du tourisme (Inspection des marchés), le Ministère des finances (Service du contrôle des logiciels) et le Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement. Une table ronde de même type a été organisée avec des représentants du secteur privé.
- Atelier national sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, Chisinau (République de Moldova), 6-7 novembre 2014 : organisé en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI) et l'Institut national de la justice, cet atelier avait pour but de renforcer les compétences des juges dans les litiges concernant la propriété intellectuelle en procédant à un examen des normes minimales et des éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; de débattre de questions d'actualité telles que la réunion de preuves, la procédure civile et les mesures correctives, les procédures pénales et les sanctions; et d'étudier l'évolution récente de la jurisprudence. Quelque 50 juges de tribunaux de première

instance et de cours d'appel ainsi qu'un juge de la Cour suprême ont participé à cet atelier, auquel assistaient également une dizaine de fonctionnaires de l'AGEPI.

- Colloque sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, Colombo (Sri Lanka), 24-25 novembre 2014 : organisé en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle du Sri Lanka (NIPO), ce colloque visait à aider les magistrats à mieux comprendre les questions liées à l'application des droits de propriété intellectuelle, afin qu'ils soient en mesure de prendre des décisions efficaces dans ce domaine, tout en tenant compte des préoccupations liées au développement énoncées dans l'objectif stratégique VI. Le colloque a réuni environ 18 magistrats, à savoir des juges de la Haute Cour et des magistrats du Bangladesh, du Bhoutan, d'Inde, du Myanmar, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka.
- Mission consultative visant à élaborer une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, Colombo (Sri Lanka), 26 novembre 2014 : les réunions avec des parties intéressées issues du public et du privé étaient destinées à favoriser l'élaboration d'un plan faisable et réaliste de sensibilisation à la propriété intellectuelle au Sri Lanka, conformément au Plan d'action établi par le Gouvernement du Sri Lanka pour 2014. La réunion destinée aux parties intéressées provenant du secteur public a rassemblé des représentants de l'autorité chargée de la consommation, du Ministère des médias et de la communication, de la police, des douanes, de la magistrature et du Bureau du procureur général.
- Formation à l'application des droits de propriété intellectuelle, Tokyo (Japon), 1<sup>er</sup>-12 décembre 2014 : organisée conjointement par l'OMPI et le Centre de propriété industrielle de la région Asie-Pacifique (APIC) de l'Office des brevets du Japon, cette formation se composait d'une première semaine consacrée à des sujets propres au Japon, puis d'une seconde semaine portant sur des questions d'application des droits au niveau international. Elle avait pour but d'améliorer, dans le cadre de l'objectif stratégique VI de l'OMPI, les compétences des participants et leur compréhension de l'application des droits de propriété intellectuelle, à la lumière des normes minimales et des éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; d'étudier des éléments de preuve produits dans le cadre de procédures judiciaires; de favoriser la réflexion sur de récents développements jurisprudentiels; et de débattre d'autres sujets d'actualité connexes sur lesquels travaille le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) de l'OMPI. Les 24 participants étaient des juges et des procureurs provenant du Bhoutan, du Cambodge, de Chine, d'Indonésie, de Malaisie, du Myanmar, du Nigéria, du Pakistan, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Thaïlande et du Viet Nam.
- Atelier national sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges, des procureurs et des responsables de l'application des lois, Banjul (République de Gambie), 6-7 mai 2015 : l'OMPI a organisé cet atelier en coopération avec le Ministère de la justice de la République de Gambie dans le but de former des juges, des procureurs, des officiers de police et des agents des douanes à l'application des droits de propriété intellectuelle. Cet atelier a réuni environ 45 participants qui se sont familiarisés avec les principes d'une application équitable des lois dans des affaires de contrefaçon et de piratage, conformément à l'objectif stratégique VI de l'OMPI.

- Atelier régional sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, Le Caire (Égypte), 26-27 mai 2015 : cet atelier avait pour but de former et d'encourager les membres de la Ligue des États arabes (LEA) pour qu'ils s'efforcent de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle; d'exposer l'appui que l'OMPI pouvait offrir dans ce type d'activités; et de permettre l'échange d'idées, d'informations et d'expériences pertinentes pour sensibiliser le public, ainsi que d'autres stratégies visant à promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle. Les participants étaient notamment des dirigeants d'offices nationaux de la propriété intellectuelle ou de droit d'auteur de pays arabes, le directeur de l'Office des brevets du Conseil de coopération du Golfe (CCG), ainsi que des représentants des forces de l'ordre et des titulaires de droits locaux.
  
- Atelier national sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois, Sofia (Bulgarie), 4 juin 2015 : organisé en coopération avec l'Office des brevets de la République de Bulgarie, cet atelier devait permettre aux participants d'étudier les normes minimales et les éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; de débattre de sujets d'actualité, et en particulier de la sensibilisation des consommateurs et de la mise équitable à l'écart des circuits commerciaux des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; de réfléchir à l'évolution récente de la jurisprudence; et de s'efforcer de mettre en place une coopération interinstitutionnelle efficace au niveau national.
  
- Atelier de formation des formateurs sur l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles de police des États membres de l'ARIPO, Harare (Zimbabwe), 8-12 juin 2015 : organisé en coopération avec l'Office de l'harmonisation du marché intérieur (OHMI), cet atelier avait pour objectif de renforcer les capacités des forces de police des États membres de l'ARIPO en établissant un programme équilibré d'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles de police, conformément à la conclusion 5 du résumé du rapport d'évaluation de l'objectif stratégique VI, qui est mentionné au paragraphe 3 ci-dessus. En particulier, le Manuel de formation aux poursuites concernant des infractions aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des autorités chargées de l'application des lois et des procureurs a été présenté à des représentants d'écoles de police issus de 16 pays membres de l'ARIPO.
  
- Ateliers nationaux sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, Cotonou (Bénin), 30 juin – 2 juillet 2015 : deux ateliers ont été organisés, respectivement à l'intention des juges et des agents des douanes, en coopération avec l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI, France) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). L'atelier destiné aux juges visait à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle et de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, à élargir leurs compétences en matière de procédures judiciaires et à les familiariser avec les outils élaborés par l'OMPI et l'OAPI dans le domaine de la jurisprudence. Il a réuni environ 30 participants, notamment des juges, des procureurs, des huissiers et des avocats. L'atelier destiné aux agents des douanes était destiné à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle et de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, à élargir leurs compétences en matière de mesures douanières, et à les familiariser avec les outils élaborés par l'OMPI et l'OAPI dans le domaine de la jurisprudence. Il a réuni une vingtaine d'agents des douanes.

9. De plus, le programme 17 a participé à divers programmes de formation à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, des enseignants de propriété intellectuelle et des étudiants en droit. Un certain nombre d'exposés portant spécifiquement sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle ont été présentés, notamment à l'occasion des manifestations suivantes, qui se sont déroulées à Genève, en Suisse : un cours avancé conjoint OMPI-Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, du 10 au 21 mars 2014; une visite d'étude de la délégation judiciaire du Qatar au siège de l'OMPI, du 6 au 18 juin 2014; un colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants de propriété intellectuelle, du 16 au 27 juin 2014; un cours d'été conjoint OMPI-Université de Genève sur la propriété intellectuelle, du 23 juin au 3 juillet 2014; un séminaire OMPI-Centre mondial de la propriété intellectuelle (GIPC) sur l'exploitation commerciale de la propriété intellectuelle dans les pays en transition, le 15 décembre 2014; un cours avancé OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, les 16 et 17 mars 2015; une visite d'étude de la délégation de l'Arabie saoudite au siège de l'OMPI, le 17 mars 2015; un cours d'été conjoint OMPI-Université de Genève sur la propriété intellectuelle, du 22 juin au 3 juillet 2015; et une visite officielle d'une délégation libanaise au siège de l'OMPI, du 6 au 8 juillet 2015.

## II. COORDINATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

10. Conformément aux objectifs énoncés dans le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2014-2015, le programme 17 a continué d'œuvrer en faveur d'une coopération internationale systématique et efficace afin d'assurer une approche équilibrée et transparente en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, dans le cadre de l'objectif stratégique VI et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, de favoriser l'efficacité et l'efficience des activités connexes et d'éviter un chevauchement des travaux. Les activités réalisées sont notamment les suivantes :

- Réunion du Groupe de coordination de l'Observatoire européen sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Bruxelles (Belgique), 29 janvier 2014 : l'OMPI a participé à la réunion d'inauguration du Groupe de coordination de l'Observatoire européen sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (ci-après Observatoire européen) à l'Office de l'harmonisation du marché intérieur (OHMI). Cette réunion a rassemblé des représentants de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), de l'Observatoire européen, des directions générales de la santé et des consommateurs, des affaires intérieures, du marché intérieur et des services, de la justice et du commerce, ainsi que des représentants du Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, du Collège européen de police (CEPOL), de l'Office européen de police (EUROPOL), de l'Unité européenne de coopération judiciaire (EUROJUST), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'OMPI. Elle a permis de coordonner les travaux en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et de sensibilisation à ce domaine.
- Visite des installations de REACT pour l'élimination des produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, Amsterdam (Pays-Bas), 10 mars 2014 : la visite de l'OMPI devait permettre de mieux comprendre le fonctionnement des installations destinées à éliminer, à peu de frais et en respectant l'environnement, des produits contrefaisants ou pirates, et de déterminer sur le plan pratique s'il était possible de construire et d'exploiter ce type d'installations dans d'autres pays, en particulier des pays en développement.
- Conférence organisée par EUROPOL et l'Observatoire européen pour faire connaître les atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans le domaine du sport, Alicante (Espagne), du 26-28 mars 2014 : l'OMPI a participé à la conférence

de sensibilisation aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans le domaine du sport, qui était co-organisé par EUROPOL et l'Observatoire européen. Elle s'est exprimée à cette occasion sur le thème de "la promotion du respect de la propriété intellectuelle dans le contexte du sport". Cette conférence avait pour but de sensibiliser le public aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans le domaine du sport, et de favoriser l'échange de meilleures pratiques et des difficultés rencontrées en s'appuyant sur des études de cas. Elle a aussi permis aux participants (fonctionnaires chargés de l'application des lois, magistrats, décideurs politiques et responsables de la protection des marques) d'élargir leur réseau.

- Réunion de l'IPR Business Partnership Group et Assemblée générale de REACT, Amsterdam (Pays-Bas), 27 mars 2014 : l'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'IPR Business Partnership Group et avec l'Assemblée générale de REACT pour échanger des informations relatives à des problématiques liées à l'application des droits de propriété intellectuelle et le respect de la propriété intellectuelle.
- Conférence de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) intitulée "Médicaments de contrefaçon : un problème complexe", Genève (Suisse), 31 mars 2014 : organisée par l'UNICRI, cette conférence avait pour but de mettre en lumière les différentes démarches possibles face aux dangers que représentaient les médicaments de contrefaçon. Elle a souligné le rôle majeur du crime organisé à cet égard et a insisté sur l'importance d'établir une stratégie plurisectorielle afin de lutter contre la diffusion de ces médicaments. L'intervention de l'OMPI était axée sur les ramifications des problèmes que représentaient ces médicaments sur le plan de la propriété intellectuelle.
- Réunion des représentants du secteur public au sein de l'Observatoire européen, Athènes (Grèce), 2-3 avril 2014 : cette réunion, à laquelle l'OMPI a assisté à titre d'observateur, était organisée par l'Observatoire européen pour tenir informés les représentants des offices nationaux de la propriété intellectuelle et des organisations intergouvernementales intéressées des progrès accomplis par l'Observatoire, et de ses projets concernant ses futurs programmes de travail. Elle a aussi permis de recueillir des informations et des suggestions de la part des participants.
- Dixième réunion du Groupe de l'OMD sur la contrefaçon et le piratage, Bruxelles (Belgique), 28-29 avril 2014 : l'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'OMD et a assisté à la dixième réunion du Groupe de l'OMD sur la contrefaçon et le piratage. Cette réunion visait à partager des expériences et des pratiques concernant les activités et les outils de renforcement des capacités, et à débattre des efforts et des initiatives menés par les administrations nationales des douanes pour lutter contre la contrefaçon et le piratage.
- Forum international de lutte contre la contrefaçon, Astana (Kazakhstan), 21-22 mai 2014 : l'OMPI a assisté au Forum international de lutte contre la contrefaçon, qui s'inscrivait dans le cadre du Septième Forum économique d'Astana. Elle a présidé un groupe de travail et a présenté des exposés sur l'application des droits de propriété intellectuelle sur l'Internet et l'utilisation de la législation ciblant les bénéfices tirés des activités criminelles.
- Quatrième session du programme de formation d'INTERPOL sur le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Lyon (France), 26 mai 2014 : ce programme d'INTERPOL visait à former un groupe d'une vingtaine d'officiers de police issus de 11 pays différents d'Afrique du Nord et du

Moyen-Orient (Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman et Qatar) aux aspects juridiques de l'application pénale des droits de propriété intellectuelle. L'OMPI a participé à ce programme à titre d'intervenant; son exposé portait sur les droits de propriété intellectuelle en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

- Table ronde de l'OCDE sur le commerce de la contrefaçon et du piratage : évaluation des méthodes employées, Paris (France), 28 mai 2014 : cette table ronde, qui a réuni des représentants d'États membres de l'OCDE, du secteur privé et du milieu universitaire, ainsi que de l'OHMI, de l'OCDE, de l'OMD et de l'OMPI, a été organisée sous les auspices du Forum de Haut Niveau sur le risque de l'OCDE, avec l'aide de l'OHMI et de l'Action du secteur privé pour lutter contre la contrefaçon et le piratage (*Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy*) de la Chambre de commerce internationale (BASCAP/CCI). Elle a permis aux participants de réfléchir à la possibilité de mener des recherches visant à évaluer l'ampleur du commerce mondial de la contrefaçon et du piratage, ainsi que ses conséquences économiques.
- Sommet international OHMI – Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni – Commission européenne sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Londres (Royaume-Uni), 11-12 juin 2014 : l'OMPI a participé au Sommet international sur l'application des droits de propriété intellectuelle, au cours duquel elle s'est exprimée sur les thèmes suivants : "Aperçus stratégiques sur le respect des droits de propriété intellectuelle", et "Sécurité intérieure : la riposte". Le Sommet a réuni un certain nombre d'orateurs de haut niveau du Gouvernement britannique, de la Commission européenne, de pays européens et du secteur privé. Le communiqué du Sommet contenait des lignes directrices invitant les organisations participantes à œuvrer en partenariat pour instaurer une protection efficace des droits de propriété intellectuelle.
- Réunion du Groupe de coordination de l'Observatoire européen, Bruxelles (Belgique), 1<sup>er</sup> juillet 2014 : les membres participant au Groupe de coordination (Commission européenne, Office européen des brevets (OEB), OHMI, OMD, INTERPOL et OMPI) ont échangé des informations sur leurs travaux respectifs dans les domaines de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et de l'application des droits de propriété intellectuelle.
- Troisième session de la table ronde multipartite sur l'assistance technique dans la lutte contre les médicaments contrefaisants, Bruxelles (Belgique), 8 septembre 2014 : hébergée par l'OMD, cette table ronde a réuni des représentants de cinq organisations intergouvernementales (INTERPOL, OMD, OMC, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et OMPI) et trois organisations non gouvernementales (Association européenne des médicaments génériques, Fédération internationale de l'industrie du médicament et *Third World Network*). Elle visait à rassembler des acteurs qui apportaient une assistance technique dans la lutte contre les médicaments contrefaisants afin d'améliorer leur coopération sur le plan pratique et de leur permettre de partager des informations.
- Huitième Conférence internationale sur la répression des atteintes à la propriété intellectuelle, Hanoi (Viet Nam), 24-25 septembre 2014 : l'OMPI a participé à titre d'intervenant à cette conférence, qui était organisée conjointement par INTERPOL, la police nationale du Viet Nam et *Underwriters Laboratories*. Elle s'est exprimée sur le thème suivant : "Offrir une aide juridique aux pays sur des questions liées à la propriété intellectuelle : les nouveaux outils disponibles, les perspectives et les enjeux". Cette conférence a réuni environ 400 participants, essentiellement

composés d'officiers de police et d'agents des douanes, ainsi que de juges, de procureurs, de juristes et de titulaires de droits, et de quelques représentants d'offices nationaux de la propriété intellectuelle.

- Conférence sur le droit d'auteur et la technologie, Londres (Royaume-Uni), 1<sup>er</sup> octobre 2014 : l'OMPI a pris part à titre d'intervenant à cette conférence, qui était organisée par *Giant Steps Media Technology Strategies*. Elle a participé à des débats au sein d'un groupe de travail consacré au rôle des fournisseurs d'accès à l'Internet dans la prévention des atteintes en ligne au droit d'auteur.
- Conférence sur le renforcement et la protection de la valeur des marques sur le marché mondial, Centre pour la propriété intellectuelle transnationale, la législation et la politique en matière de médias et de technologies (Center for Transnational IP, Media and Technology Law and Policy), Faculté de droit de Bucerius, Hambourg (Allemagne), 2 octobre 2014 : l'OMPI a présenté ses travaux visant à atteindre l'objectif stratégique VI, qui sont axés sur un certain nombre de thèmes étudiés par le Comité consultatif sur l'application des droits, notamment la compréhension du contexte de la contrefaçon et du piratage, la sensibilisation et les mécanismes volontaires ou d'autorégulation. Cette conférence a réuni quelque 75 participants composés d'étudiants en droit, d'universitaires et de représentants de cabinets d'avocats locaux.
- International Series 2014 : Geneva Systems, Challenges, Solutions : Trade, IP, Courts, and Governance" (Séries internationales 2014 : systèmes de Genève, enjeux et solutions : les échanges commerciaux, la propriété intellectuelle, les tribunaux et la gouvernance), Genève (Suisse), 20-21 octobre 2014 : la *Federal Circuit Bar Association* (FCBA, Association des tribunaux du circuit fédéral des États-Unis d'Amérique) a organisé, en coopération avec l'OMPI, l'OMC et l'OEB, son débat annuel intitulé "International Series", qui a rassemblé des juges, des représentants du secteur public, des dirigeants du secteur privé et des juristes pour qu'ils puissent partager leurs pratiques au sein de différents systèmes juridiques, et étudier la relation entre ces pratiques, l'innovation et le progrès des sociétés. L'OMPI s'est exprimée sur le thème du "respect de la propriété intellectuelle".
- Séminaire sous-régional organisé par INTERPOL à l'intention des États arabes du Golfe (CCG) sur la lutte contre le commerce illicite, Manama (Royaume de Bahreïn), 21 octobre 2014 : l'OMPI a participé à ce séminaire d'INTERPOL à titre d'intervenant et s'est exprimée sur "les instruments internationaux favorisant la lutte contre le commerce illicite de produits portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle". Ce séminaire a réuni une cinquantaine de participants composés essentiellement de membres du corps judiciaire, de représentants des ministères de la justice, de l'intérieur et des finances, et d'agents chargés de l'application des lois (police et douanes) des États membres du CCG.
- Réunion plénière de l'Observatoire européen, Alicante (Espagne), 28-29 octobre 2014 : cette réunion avait pour but de présenter un aperçu des travaux menés par l'Observatoire européen en 2014 et de ses projets pour 2015. Elle a permis aux participants de débattre de ce thème et de partager leurs expériences sur les tendances actuelles en matière d'application des droits de propriété intellectuelle dans l'ensemble de l'Union européenne. Les participants étaient des représentants d'États membres de l'Union européenne, du secteur privé et de la société civile, ainsi que des observateurs. L'OMPI a présenté ses activités en matière de coopération internationale visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle.

- Conférence inaugurale sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du programme de Master du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de Strasbourg, Université de Saint Cyrille et Méthode, Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine), 4 novembre 2014 : l'OMPI a donné une conférence sur "l'application des droits de propriété intellectuelle et la promotion du respect de la propriété intellectuelle au niveau international". Cette conférence était axée sur les instruments internationaux permettant de lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, l'accent étant mis sur la partie III de l'Accord sur les ADPIC, le rôle et les activités de l'OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle et le recensement de certains enjeux particuliers, notamment les atteintes en ligne aux droits de propriété intellectuelle.
- Conférence commune OHMI/EUROPOL/EUROJUST pour faire connaître les atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur l'Internet, Alicante (Espagne), 5-7 novembre 2014 : cette conférence visait à sensibiliser le public au problème des atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur l'Internet, à échanger de meilleures pratiques et des informations sur les difficultés rencontrées en se fondant sur des études de cas, à mettre en lumière les tendances actuelles et à permettre aux participants d'élargir leur réseau de spécialistes de l'application des lois dans le domaine particulier des atteintes en ligne aux droits de propriété intellectuelle. Elle a réuni plus de 100 participants, essentiellement des représentants des autorités chargées de l'application des lois des États membres de l'Union européenne et de certains pays tiers, ainsi que des représentants du secteur privé et de l'Union européenne. L'OMPI a présenté le rôle qu'elle jouait dans le domaine de la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur l'Internet.
- Conférence sur la compétence juridictionnelle à l'ère de l'Internet, Genève (Suisse), 6 novembre 2014 : accueillie par l'Université de Genève et la Geneva Internet Platform : cette conférence portait sur la compétence juridictionnelle à l'ère de l'Internet. L'OMPI s'est exprimée sur le thème de la "compétence juridictionnelle dans les litiges concernant la propriété intellectuelle sur l'Internet".
- Conférence de l'UIT sur la lutte contre les appareils contrefaisants et de mauvaise qualité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, Genève (Suisse), 17-18 novembre 2014 : l'UIT a organisé cette conférence pour permettre aux participants de débattre de la portée et des incidences au niveau mondial des appareils contrefaisants et de mauvaise qualité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC); pour mettre en lumière les sujets de préoccupation, les enjeux, les initiatives, les pratiques et les perspectives partagés par les différents acteurs dans leur lutte contre ces appareils; et pour examiner le rôle que pourraient jouer les organisations chargées de normaliser les TIC, et en particulier l'UIT, dans le cadre de la stratégie mondiale visant à lutter contre ces appareils. L'OMPI s'est exprimée sur le thème des "initiatives intergouvernementales de lutte contre les appareils contrefaisants et de mauvaise qualité dans le domaine des TIC".
- Conférence mondiale d'INTERPOL – Dix ans de lutte contre la criminalité pharmaceutique : bilan et perspectives, Dublin (Irlande), 19-20 novembre 2014 : organisée conjointement par INTERPOL, la police nationale irlandaise et l'Autorité irlandaise de réglementation des produits sanitaires, cette conférence visait à établir un bilan des résultats obtenus et des problèmes à résoudre à l'occasion de l'anniversaire marquant les 10 ans de la création de la sous-direction d'INTERPOL sur la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et la criminalité pharmaceutique. Elle a réuni environ 180 participants représentant des organismes nationaux chargés de l'application des lois ou de la réglementation sanitaire, des

organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des entreprises pharmaceutiques. L'OMPI a participé aux débats d'un groupe de travail sur le cadre juridique qui permettrait de prendre des mesures efficaces de lutte contre la criminalité pharmaceutique, et elle s'est exprimée sur les conséquences de la contrefaçon de produits médicaux du point de vue de la propriété intellectuelle.

- Atelier régional de l'OMC sur l'application des droits de propriété intellectuelle pour la magistrature à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase (CEECAC), Vienne (Autriche), 10-12 décembre 2014 : l'OMPI a participé à cette activité de formation de l'OMC destinée à des responsables de l'application des droits de propriété intellectuelle et du commerce dans les pays du CEECAC. Elle s'est exprimée sur les grands principes de l'application des droits de propriété intellectuelle, la promotion du respect de la propriété intellectuelle au sein de l'OMPI, les travaux consultatifs menés par le Comité consultatif sur l'application des droits et la mise à l'écart des circuits commerciaux des produits de contrefaçon.
- Conférence du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la science de l'ozone à l'intention des pays de l'Asie du Sud-Est, Bangkok (Thaïlande), 17 décembre 2014 : à l'occasion de cette conférence, l'OMPI a fait un exposé sur les mécanismes de coopération permettant de faire en sorte que les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle soient éliminés dans le respect de l'environnement. Cette conférence a réuni une trentaine de participants de haut niveau représentant notamment les douanes et des organisations environnementales, ainsi qu'une vingtaine d'intervenants et d'autres participants.
- Séminaire sur la propriété intellectuelle et le droit international privé organisé conjointement par l'OMPI et l'International Law Association (ILA), Genève (Suisse), 16 janvier 2015 : organisé en collaboration avec l'International Law Association (ILA), ce séminaire a permis de présenter quatre projets achevés et un projet en cours dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit international privé (American Law Institute (ALI), European Max Planck Group on Conflict of Laws in IP (CLIP), Transparency (Japon), Japan-Korea Principles, et ILA). Les participants ont également pu prendre connaissance des conclusions préliminaires d'une "analyse comparative des approches nationales concernant les problèmes de droit international privé liés à des litiges de propriété intellectuelle et comportant des éléments transfrontières". Cette analyse avait été effectuée par Andrew Christie, de l'Université de Melbourne, à la demande de l'OMPI. Les participants ont aussi pu découvrir les travaux de la Conférence de La Haye sur le droit international privé (HCCH). Le séminaire a attiré plus d'une centaine de participants et 18 orateurs internationaux.
- Cycle de conférences du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) sur les perspectives institutionnelles en matière de propriété intellectuelle, Strasbourg (France), 10 mars 2015 : l'OMPI a participé à cette manifestation en donnant une conférence publique sur l'objectif stratégique VI, lors de laquelle elle a mis en lumière les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits, les activités et les services de l'OMPI et le rôle des mesures préventives dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Quelque 60 étudiants, enseignants et autres membres de la Faculté ont assisté à cette conférence.

- Réunion de l'IPR Business Partnership Group et Assemblée générale de REACT, Amsterdam (Pays-Bas), 19 mars 2015 : l'OMPI a pris part à ces manifestations afin de poursuivre sa coopération avec l'IPR Business Partnership Group et avec REACT, et d'échanger des informations sur des sujets d'actualité concernant l'application et le respect des droits de propriété intellectuelle.
- Réunion du Conseil sur les Affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye sur le droit international privé (HCCH), La Haye (Pays-Bas), 25 mars 2015 : l'OMPI a participé à cette réunion à titre d'observateur, pour contribuer aux débats sur la propriété intellectuelle qui sont actuellement menés au sein du Groupe de travail de la HCCH sur le projet relatif aux jugements.
- Groupe de coordination de l'Observatoire européen sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Genève (Suisse), 25 mars 2015 : cette réunion, hébergée par l'OMPI, a rassemblé des représentants du CEPOL, d'EUROJUST, d'EUROPOL, d'INTERPOL, de l'OCDE, de l'OHMI, de l'OMPI, de l'UIT et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Elle visait à trouver des synergies en matière de coopération et à éviter le chevauchement des efforts dans les domaines de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et de l'application des droits de propriété intellectuelle.
- Troisième réunion du Groupe de travail de l'OCDE sur la cartographie du commerce illicite, Paris (France), 30-31 mars 2015 : l'OMPI a participé à cette réunion et a accordé une attention particulière à sa session consacrée aux conséquences économiques des produits contrefaisants et pirates. Cette réunion a rassemblé quelque 70 représentants des gouvernements des États membres de l'OCDE, d'organisations internationales et du secteur privé.
- Réunion des représentants du secteur public au sein de l'Observatoire européen, Riga (Lettonie), 21-22 avril 2015 : l'OMPI a participé à titre d'observateur à cette réunion organisée par l'Observatoire européen afin de tenir les représentants d'offices nationaux de la propriété intellectuelle et d'organisations intergouvernementales informés des progrès qu'elle avait accomplis et de ses projets concernant son futur programme de travail. La réunion a rassemblé des représentants de 27 États membres de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège ainsi que de la Commission européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de l'OCDE, de l'OMD, de l'OMPI et de l'UNICRI.
- Conférence sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Riga (Lettonie), 23 avril 2015 : organisée conjointement par l'Observatoire européen, la Présidence lettone de l'Union européenne, l'Office des brevets de la République lettone et la Chambre de commerce lettone, cette conférence a permis à différents intervenants de présenter des exposés sur la situation de la propriété intellectuelle en Lettonie. Elle a réuni 98 participants composés de représentants d'offices de la propriété intellectuelle de pays européens, d'organisations intergouvernementales, d'autorités publiques locales et de titulaires de droits.
- Conférence internationale universitaire et pratique sur des questions d'actualité concernant la jurisprudence en matière de propriété industrielle, Moscou (Fédération de Russie), 22 avril 2015 : cette conférence, qui était organisée par le tribunal compétent en matière de propriété intellectuelle de la Fédération de Russie dans le cadre du Huitième Forum international sur "la propriété intellectuelle au XXI<sup>e</sup> siècle", a réuni quelque 180 participants. L'OMPI y a participé à titre d'intervenant et a fait un exposé sur les sanctions civiles en cas de procédure judiciaire liée à une atteinte à des droits de propriété intellectuelle.

- Forum international sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, Kiev (Ukraine), 23-24 avril 2015 : organisé par le Ministère du développement économique et du commerce d'Ukraine en coopération avec le Service national de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (SIPSU) et le Comité national ukrainien de la Chambre de commerce internationale (ICC Ukraine), ce forum portait sur l'importance de l'application des droits de propriété intellectuelle pour le progrès économique du pays; la méthode consistant à "suivre l'argent" dans des affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle; la nécessité de prendre des mesures efficaces aux frontières; l'importance de sensibiliser le public; la nécessité de limiter le piratage et la contrefaçon en ligne; et les problèmes résultant de l'emploi de produits agrochimiques et pharmaceutiques et de semences contrefaisants. L'OMPI a participé en qualité d'intervenant aux débats de la table ronde intitulée "Consommateurs responsables", et a présenté ses travaux sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle.
- Quatrième forum arabe sur la lutte contre la fraude commerciale, la contrefaçon et la protection des droits de propriété intellectuelle, Riyad (Arabie saoudite), 5-7 mai 2015 : l'OMPI s'est exprimée, à l'occasion de ce Forum, sur les travaux qu'elle mène pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Le Forum a réuni environ 400 participants, notamment des représentants de différents organismes gouvernementaux d'Arabie saoudite concernés par la fraude commerciale et la contrefaçon, des représentants des autorités douanières de 17 États arabes, et des représentants du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée, de la Suisse et de certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- Séminaire de l'OHMI à l'intention des juges siégeant aux tribunaux communautaires des marques et des dessins et modèles, Alicante (Espagne), 5-6 mai 2015 : l'OMPI a été invitée à participer au séminaire organisé par l'OHMI sur les différences entre les procédures civiles et pénales, et notamment sur le thème de la confiscation du produit du crime. Ce séminaire visait à renforcer la coopération judiciaire en matière de propriété intellectuelle et à favoriser le partage d'expériences. Il a réuni 30 juges et 11 procureurs.
- Forum juridique international de Saint-Pétersbourg, Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), 27-30 mai 2015 : L'OMPI a participé à titre d'intervenant à ce forum organisé par le Ministère de la justice de la Fédération de Russie dans le but de promouvoir la modernisation de son cadre juridique conformément aux normes internationales. Elle a participé à deux tables rondes : i) "Les marques : glaive ou bouclier? Questions d'actualité en matière de pratique juridique". Cette table ronde, qui a réuni environ 150 personnes, portait sur les questions liées aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle, à la concurrence déloyale, aux responsabilités des titulaires de droits et à l'évolution de la jurisprudence; et ii) "Rôle du droit international dans la prévention et l'élimination du commerce illicite". Cette table ronde a réuni quelque 70 participants.
- Atelier de coopération en vue d'établir un réseau de procureurs européens chargés de la propriété intellectuelle (EIPPN), Alicante (Espagne), 1-2 juin 2015 : l'OMPI a été invitée à participer à l'atelier inaugural du réseau de procureurs européens chargés de la propriété intellectuelle (EIPPN). Cet atelier visait à rassembler des procureurs chargés des affaires de propriété intellectuelle dans les différents États membres et de débattre des mesures à prendre pour renforcer l'utilité de ce réseau avec l'appui de l'Observatoire européen.

- Conférence commune Observatoire européen/EUROPOL/EUROJUST pour faire connaître les problèmes de contrefaçon de cosmétiques, de parfums et de produits de luxe, Alicante (Espagne), 3-5 juin 2015 : l'OMPI a été invitée à participer à cette conférence, qui était organisée par l'Observatoire européen avec l'aide d'EUROPOL et d'EUROJUST dans le but d'étudier les conséquences de la contrefaçon dans un contexte industriel précis. La Conférence a réuni un certain nombre de parties prenantes représentant aussi bien le secteur public que le secteur privé.
- Atelier national de l'OMC destiné aux responsables de l'application des lois, Minsk (Biélorus), 20-22 juillet 2015 : à l'invitation de l'OMC, l'OMPI a participé à un atelier national de trois jours sur la propriété intellectuelle organisé par la Société de pétrole et de chimie du Biélorus avec l'appui du Ministère du commerce. Cet atelier visait à former des représentants des secteurs public et privé et à les aider à comprendre les principes et les notions de propriété intellectuelle dans le contexte de l'Accord sur les ADPIC, un intérêt particulier étant accordé à l'application des droits de propriété intellectuelle.

### III. PUBLICATIONS ET DOCUMENTS DE FORMATION

11. Dans le cadre de sa série de recueils de jurisprudence en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI a publié, en septembre 2014, la deuxième édition du recueil de jurisprudence en français, établie par Mireille Buydens, avocate aux barreaux de Bruxelles et de Paris et professeur à l'Université libre de Bruxelles. Une traduction en arabe du recueil de jurisprudence en matière d'application des droits de propriété intellectuelle établi en anglais par le juge Louis Harms a été publiée en mai 2014.

12. Grâce au fonds fiduciaire mis en place par la République de Corée, le Programme 17 a élaboré des outils pour aider les enseignants à éduquer les enfants dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il s'agit d'une série de cinq plans de cours destinés aux élèves âgés de 10 à 15 ans, qui pourront être téléchargés depuis le site Web de l'OMPI et être adaptés aux besoins locaux. En outre, le Programme 17 a renforcé sa capacité à conseiller et appuyer les États membres en menant des études sur les activités de sensibilisation à l'intention des jeunes entreprises par des offices nationaux de la propriété intellectuelle, et sur l'emploi de techniques de communication, notamment les réseaux sociaux, pour conduire des activités de sensibilisation et d'éducation du public.

13. L'un des thèmes ayant retenu l'attention du Programme 17 touchait aux problèmes situés à l'intersection de la propriété intellectuelle et du droit international privé, où les conflits de lois sont encore plus délicats en raison de la difficulté de réconcilier l'omniprésence de l'Internet et la territorialité des droits de propriété intellectuelle. Pour pouvoir établir un aperçu objectif des démarches adoptées par les tribunaux dans les différents pays, des données empiriques ont été recueillies sous la forme de 56 décisions de tribunaux relevant de 19 juridictions différentes, et un rapport a été rédigé sur les approches nationales relatives à des problématiques de droit international privé dans le cadre de litiges concernant des atteintes en ligne aux droits de propriété intellectuelle et qui présentaient des éléments transfrontières. Dans le cadre de ses activités, le Secrétariat établit des liens avec les organisations pertinentes, notamment la Conférence de La Haye sur le droit international privé, et en janvier 2015, il a organisé, en coopération avec l'*International Law Association (ILA)*, un séminaire sur la propriété intellectuelle et le droit international privé, comme indiqué plus haut.

14. Les nouveaux développements et les questions d'actualité dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle aux échelons national et international font l'objet d'un bulletin électronique périodique qui met l'accent sur les activités de sensibilisation. Les États membres et les observateurs du comité sont invités à communiquer au Secrétariat toute information pertinente qu'ils souhaitent voir figurer dans ce bulletin.

#### IV. PROGRAMME DES PRIX DE L'OMPI

15. Dans le cadre de l'appui fourni par l'OMPI aux États membres, le programme des prix de l'OMPI a permis de remettre, durant la période considérée, 242 médailles/trophées et 314 certificats à des inventeurs et créateurs de 45 États membres. De nouvelles lignes directrices concernant l'attribution des prix de l'OMPI, qui visent à préserver la notoriété et le prestige de ceux-ci, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*16. Le Comité consultatif sur l'application des droits est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.*

[L'annexe suit]



## **Division de la supervision interne**

Référence : EVAL 2014-01

### **Rapport d'évaluation**

Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect  
de la propriété intellectuelle

Le 16 octobre 2014

## RÉSUMÉ

L'objectif stratégique VI est l'un des neuf objectifs stratégiques de l'OMPI qui ont été adoptés par les États membres en 2009 et qui visent à aider l'OMPI à remplir son mandat dans un environnement extérieur en constante évolution. Cet objectif prévoit la création d'un environnement propice au respect de la propriété intellectuelle d'une manière durable et qui renforce la capacité des États membres à appliquer efficacement les droits de propriété intellectuelle aux fins du développement social et économique et de la protection des consommateurs. La présente évaluation vise essentiellement à déterminer si l'OMPI a pu faire face, essentiellement par le biais du programme 17, aux principaux enjeux de l'objectif stratégique VI de manière globale et efficace, et à estimer la pertinence des activités qui ont été mises en œuvre.

## PROCÉDURE ET MÉTHODOLOGIE

Les résultats et les conclusions de cette évaluation ont été obtenus aux termes de l'analyse approfondie d'une documentation abondante fournie par le programme et à l'issue d'entretiens semi-dirigés et de réunions avec près d'une quarantaine des principales parties prenantes internes et externes. Le personnel chargé de la mise en œuvre du programme a été impliqué dès le début dans la conception et la collecte des données nécessaires à l'évaluation. Il faut noter que l'esprit constructif dont ont fait preuve les chefs de programme et le personnel a considérablement contribué au succès de cette évaluation et de sa réalisation en temps voulu dans le cadre d'une approche itérative et participative : c'est une leçon que l'on peut tirer de cette évaluation.

## CONCLUSIONS

Les conclusions présentées dans ce rapport ont été validées en consultation avec le programme 17 de manière à s'assurer de leur exactitude et de leur pertinence :

### **Conclusion 1 : les efforts déployés par l'OMPI pour faire face aux enjeux définis dans l'objectif stratégique VI ont été globalement perçus comme efficaces.**

La plupart des parties prenantes internes et externes interrogées se sont félicitées de l'excellente coopération avec les responsables et le personnel du programme 17. La qualité, la réactivité et l'orientation vers les services ont été expressément soulignées. Définir plus précisément les liens logiques entre les mesures prises et leur contribution aux résultats escomptés, par exemple en utilisant un cadre logique au niveau des programmes concernés, permettrait de mettre plus clairement l'accent sur les résultats obtenus.

### **Conclusion 2 : bien qu'elle ait réalisé quelques progrès, l'OMPI peut encore améliorer l'application des principes de la gestion axée sur les résultats aussi bien au cours de l'élaboration que du suivi des activités entreprises dans le cadre de l'objectif stratégique VI.**

L'application des principes de la gestion axée sur les résultats dans le cadre de la gestion du programme, y compris la mise au point et l'utilisation des principaux indicateurs d'exécution, a été améliorée et s'étend aux objectifs en matière de résultats qui sont définis de manière assez générale. Cependant, comme pour tous les objectifs stratégiques et programmes de l'OMPI des résultats escomptés spécifiques n'ont pas été établis, , alors qu'ils permettraient, en étant liés aux indicateurs SMART, de mesurer les réalisations directes de l'OMPI, plutôt que seulement les changements plus généraux qu'ils entraînent.

Toutes les activités entreprises dans le cadre du programme 17 et présentées au Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) ont contribué à renforcer le respect de la propriété

intellectuelle ainsi que le prévoit l'objectif stratégique VI. Les fonds engagés pour les activités d'assistance législative et de renforcement des capacités ont été attribués aux objectifs stratégiques I et III. Les efforts déployés par l'OMPI en faveur de la réalisation de l'objectif stratégique VI ont bénéficié d'importantes ressources fournies par le Secteur du développement et issues des fonds fiduciaires, qui n'ont pas été comptabilisées sous l'objectif stratégique VI. À l'avenir, la mise à disposition de fonds, pour tous les programmes, devrait se faire d'une manière qui permettrait de lier les fonds à l'objectif stratégique correspondant et de les comptabiliser en fonction des fins auxquelles ils ont été utilisés (dans le cas présent, la promotion du respect de la propriété intellectuelle).

**Conclusion 3 : le Secrétariat a fourni une assistance adaptée et de qualité en vue de la réalisation de l'objectif stratégique VI.**

L'objectif stratégique VI est resté hautement pertinent pour les États membres et a bénéficié d'un appui adapté conjuguant la facilitation du dialogue de politique générale dans le cadre de la réunion de l'ACE, les conseils d'ordre législatif, le renforcement des capacités et la sensibilisation.

La réunion de l'ACE a été perçue comme une plate-forme utile pour l'échange de points de vue et d'informations sur les pratiques relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Les activités ont été élaborées de manière à répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires ciblés. Malgré des ressources financières et humaines limitées, le Secrétariat a mené à bien les activités planifiées et a donné suite en temps voulu et avec efficacité aux demandes des États membres.

**Conclusion 4 : l'appui de l'OMPI à l'objectif stratégique VI a atteint les résultats visés.**

Les résultats escomptés tels que prévus dans le programme et budget ont été atteints, voire dépassés dans certains cas (par exemple en ce qui concerne le nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance dans le domaine législatif en 2012-2013). Malgré l'inexistence d'un mécanisme de coordination officiel, les activités entreprises dans le cadre de l'objectif stratégique VI ont complété les services fournis par d'autres secteurs du Secrétariat. Lorsque plusieurs programmes sont impliqués dans certains projets spécifiques (par exemple, les conseils d'ordre législatif, la sensibilisation, le renforcement des capacités), des mécanismes de coordinations précis devraient être créés au sein du Secrétariat, notamment en coopération avec les bureaux.

**Conclusion 5 : en règle générale, l'assistance technique a été fournie de manière efficace, et en tenant compte des principes essentiels de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement.**

Les activités de formation, dispensées directement sur place, ont progressivement évolué vers le renforcement des capacités de formation au sein des institutions des pays bénéficiaires (telles que les instituts de formation judiciaires et les écoles de police). Une telle approche devrait être étendue lorsque cela est possible, car elle permettrait non seulement de réduire les coûts (portée plus large), mais également de produire des résultats plus durables.

La valeur ajoutée essentielle de l'OMPI a été reconnue dans sa contribution aux stratégies de sensibilisation.

Les mémorandums d'accord qui sont et seront conclus avec d'autres organisations devraient, si possible, définir des domaines de collaboration spécifiques ainsi que des programmes ou des projets dont les objectifs seraient clairement énoncés.

**Conclusion 6 : des mesures de renforcement de la viabilité des activités au niveau des États membres ont été prises, mais ne sont pas encore systématiques.**

À titre d'exemple, on peut citer les faits suivants : a) le renforcement direct des capacités est progressivement remplacé par l'appui aux institutions de formation, b) une assistance est fournie aux États membres afin qu'ils puissent élaborer leurs propres stratégies, notamment dans le domaine de la sensibilisation, et c) les États membres sont aidés à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres programmes de promotion du respect de la propriété intellectuelle. À l'avenir, il faudrait renforcer la stratégie afin a) d'institutionnaliser le renforcement des capacités en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle en appuyant les institutions de formation spécialisées (c.-à-d. les écoles et instituts spécialisés), b) de fournir aux États membres des conseils en matière de stratégies de sensibilisation et d'élaboration de leurs propres programmes de promotion du respect de la propriété intellectuelle et c) de renforcer les capacités des rédacteurs de textes législatifs dans le cadre de la mise en œuvre de la partie III de l'Accord sur les ADPIC concernant l'application des droits de propriété intellectuelle.

Globalement, il a été estimé au terme de l'évaluation que le travail effectué par le Secrétariat dans le cadre de l'objectif stratégique VI a été effectif, efficace et pertinent et que les progrès accomplis durant la période évaluée (2010-2014) ont été suffisants pour faire face aux quelques enjeux déterminés en permanence par les programmes concernés connexes.

Compte tenu des conclusions et des observations qui précèdent, il n'y a aucune recommandation à formuler au sujet d'améliorations à apporter qui seraient spécifiques au programme 17 ou à d'autres programmes connexes. Les améliorations suggérées ci-dessus concernent l'ensemble de l'Organisation. Elles ont déjà été mentionnées dans des rapports de supervision<sup>1</sup> et des recommandations spécifiques avaient alors été formulées.

[Fin de l'annexe et du document]

---

<sup>1</sup> Validation par la Division de la supervision des rapports sur l'exécution du programme (VALID 2014-01), des évaluations du portefeuille d'activités au Kenya et en Thaïlande (EVAL 2012-01 et EVAL 2013-02), de l'audit de la gestion axée sur les résultats (IA 2013-05).